

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal d'Ydes

Vendredi 25 Février 2022 à 20h00

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Guy VIGNAL (arrivé à 20h10), Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Jean-Pierre BARBET, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Céline BOSSARD, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOMÉ (arrivée à 20h15), Christian MAURIO

Était excusée : Fabienne GARCIA / **Pouvoir :** Fabienne GARCIA à Clotilde JUILLARD

L'ordre du jour était le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal séance du 10 Décembre 2021
3. Finances, artisanat, commerce, développement économique, communication
 - Synthèse annuelle du fonctionnement de la STEP
 - Compte Administratif 2021 – Budget Général (vote / Affectation du résultat / Compte de Gestion)
 - Compte Administratif 2021 – Budget Assainissement (Vote / Affectation du résultat / Compte de Gestion)
 - Compte Administratif 2021 – Budget Lotissement les Jaquilloux (Vote / Compte de Gestion)
 - Convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau avec le Conseil Départemental du Cantal
 - Convention de fourrière animale avec le Refuge Animalier Bortois 2022
 - Acquisition chemin privé La Gare de Saignes
4. Administration Générale / Ressources Humaines
 - C.C.S.A. – Convention de mutualisation du service assainissement
 - Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire
5. Travaux, Urbanisation, Bâtiments, Voirie, Sécurité et Accessibilité, Affaires Agricoles
 - Point sur les travaux
6. Informations des Adjointes
7. Informations et Questions diverses
8. Informations du Maire

Avant de commencer la séance, M. le Maire rappelle le fonctionnement d'un conseil municipal, dont le règlement a été adopté le 06 novembre 2020 et pour lequel il remercie l'Assemblée de bien vouloir s'y confirmer (présence du public et droit d'expression des élus). Il souligne également que le Maire et les élus se tiennent à la disposition des habitants qui peuvent alors se rapprocher auprès du secrétariat de mairie pour prendre un rendez-vous.

M. le Maire ouvre la séance et fait part à l'Assemblée des excuses de Fabienne GARCIA et de son pouvoir.

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Mme Sophie TOURNADRE, Conseillère Municipale, est désignée pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance**.

Votants : 17

Pour : 16 voix

Abstention : 1 voix (Christian MAURIO)

Contre : 0 voix

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2021 (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le Procès-Verbal de la séance du 24 Septembre 2021, qui **est adopté**.

Votants : 17

Pour : 16 voix

Abstention : 1 voix (Christian MAURIO)

Contre : 0 voix

Arrivées de M. Guy VIGNAL et de Mme Pauline BRETHOMÉ.

3. FINANCES, ARTISANAT, COMMERCE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMUNICATION

➤ Synthèse annuelle du fonctionnement de la STEP (Présentation par M. Frédéric DAUCHIER)

Après présentation du rapport par M. Frédéric DAUCHIER, Technicien, le **Conseil Municipal adopte la synthèse d'exploitation 2021 de la station d'épuration La Barandie et décide de la transmettre aux services de la Police de l'Eau.**

Votants : 19

Pour : 18 voix

Abstention : 1 voix (Christian MAURIO)

Contre : 0 voix

➤ Compte Administratif 2021 – Budget Général (Rapporteur : Mme Clotilde JUILLARD)

A) Vote du Compte Administratif – Le maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote

Après avis favorable de la Commission des Finances, le **Conseil Municipal** délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur le Maire, absent, **vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :**

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | 662 635.85 | | | 228 845.22 | 662 635.85 | 228 845.22 |
| Opérations exercice | 547 718.86 | 1 059 469.54 | 2 265 845.25 | 2 752 170.51 | 2 813 564.11 | 3 811 640.05 |
| Total | 1 210 354.71 | 1 059 469.54 | 2 265 845.25 | 2 981 015.73 | 3 476 199.96 | 4 040 485.27 |
| Résultat de clôture | 150 885.17 | | | 715 170.48 | | 564 285.31 |
| Restes à réaliser | 237 661.92 | 181 331.60 | | | 237 661.92 | 181 331.60 |
| Total cumulé | 388 547.09 | 181 331.60 | | 715 170.48 | 237 661.92 | 745 616.91 |
| Résultat définitif | 207 215.49 | | | 715 170.48 | | 507 954.99 |

Votants : 18

Pour : 17 voix

Abstention : 1 voix (Christian MAURIO)

Contre : 0 voix

B) Affectation du résultat

Considérant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent définitif de 715 170.48 €, et après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| Pour Mémoire | |
|--|-------------------|
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) | |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur) | 228 845.22 |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire) | 206 588.77 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : | |
| EXCEDENT | 486 325.26 |
| Résultat cumulé au 31/12/2021 | 715 170.48 |
| A.EXCEDENT AU 31/12/2021 | |
| Affectation obligatoire | |
| * A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur) | |
| Déficit résiduel à reporter | |
| à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 | 207 215.49 |
| Solde disponible affecté comme suit: | |
| * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | |
| * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) | 507 954.99 |
| B.DEFICIT AU 31/12/2021 | |
| Déficit résiduel à reporter - budget primitif | |

Votants : 19

Pour : 18 voix

Abstention : 1 voix (Christian MAURIO)

Contre : 0 voix

C) Compte de gestion

Sur proposition de M. le Maire et après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion « Commune » dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme.

Votants : 19

Pour : 19 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ Compte Administratif 2021 – Budget Assainissement (Rapporteur : Mme Clotilde JUILLARD)

A) Vote du Compte Administratif – Le maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote

Après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur le Maire, absent, vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 242 206.22 | | 4 419.00 | | 246 625.22 |
| Opérations exercice | 95 222.40 | 119 586.64 | 223 318.82 | 248 145.70 | 318 541.22 | 367 732.34 |
| Total | 95 222.40 | 361 792.86 | 223 318.82 | 252 564.70 | 318 541.22 | 614 357.56 |
| Résultat de clôture | | 266 570.46 | | 29 245.88 | | 295 816.34 |
| Restes à réaliser | 154 805.00 | 8 500.00 | | | 154 805.00 | 8 500.00 |
| Total cumulé | 154 805.00 | 275 070.46 | | 29 245.88 | 154 805.00 | 304 316.34 |
| Résultat définitif | | 120 265.46 | | 29 245.88 | | 149 511.34 |

Votants : 18

Pour : 18 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

B) Affectation du résultat

Considérant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent définitif de 29 245.88 €, et après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| Pour Mémoire | |
|--|------------------|
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) | |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur) | 4 419.00 |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire) | |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : | |
| EXCEDENT | 24 826.88 |
| Résultat cumulé au 31/12/2021 | 29 245.88 |
| A.EXCEDENT AU 31/12/2021 | |
| Affectation obligatoire | |
| * A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur) | |
| Déficit résiduel à reporter | |
| à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 | |
| Solde disponible affecté comme suit: | |
| * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | |
| * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) | 29 245.88 |
| B.DEFICIT AU 31/12/2021 | |
| Déficit résiduel à reporter - budget primitif | |

Votants : 19

Pour : 19 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

C) Compte de gestion

Sur proposition de M. le Maire et après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion « Assainissement » dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme.

Votants : 19

Pour : 19 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ **Compte Administratif 2021 – Budget Lotissement les Jaquilloux** (Rapporteur : Mme Clotilde JUILLARD)

A) **Vote du Compte Administratif** – Le maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote

Après avis favorable de la Commission des Finances, le **Conseil Municipal** délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur le Maire, absent, **vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :**

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | 197 632.53 | | | | 197 632.53 | |
| Opérations exercice | 79 430.23 | 2 963.35 | 82 393.58 | 82 393.58 | 161 823.81 | 85 356.93 |
| Total | 277 062.76 | 2 963.35 | 82 393.58 | 82 393.58 | 359 456.34 | 85 356.93 |
| Résultat de clôture | 274 099.41 | | | | 274 099.41 | |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| Total cumulé | 274 099.41 | | | | 274 099.41 | |
| Résultat définitif | 274 099.41 | | | | 274 099.41 | |

Votants : 18

Pour : 17 voix

Abstention : 1 voix (Christian MAURIO)

Contre : 0 voix

B) **Compte de gestion**

Sur proposition de M. le Maire et après avis favorable de la Commission des Finances, le **Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion « Lotissement les Jaquilloux »** dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme.

Votants : 19

Pour : 19 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ **Convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau (MAGE) avec le Conseil**

Départemental du Cantal (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

En application des articles R 3232-1-1 à R 3232 1-4 du Code Général des collectivités territoriales, depuis 2010, le Conseil Départemental exerce sa compétence d'Assistance Technique (AT) dans le domaine de l'alimentation en eau potable ou de l'assainissement à travers la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE) en application d'une convention signée chacune des collectivités éligibles, précisant le contenu et les modalités des prestations d'assistance proposées.

Le 28 août 2019, la Commune d'Ydes, éligible à cette assistance technique, a signé à ce titre une convention avec le Conseil Départemental du Cantal. Celle-ci est arrivée à échéance fin 2021.

Afin de continuer à bénéficier de l'assistance technique de la MAGE pour les années 2022 à 2024, le Conseil Municipal approuve le projet de convention en y apportant quelques précisions au vu de l'organisation des services.

Votants : 19

Pour : 18 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

➤ **Convention de fourrière animale avec le Refuge Animalier Bortois 2022** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Après avis favorable de la Commission des Finances, le **Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de fourrière animale présentée par le Refuge Animalier Bortois** sis ZA du Ruisseau Perdu – (19110) BORT LES ORGUES, pour l'année 2022, moyennant une redevance annuelle fixée à 0.70 € par habitant.

Votants : 19

Pour : 18 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

➤ **Acquisition chemin privé La Gare de Saignes** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Après avis favorable de la Commission des Travaux, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir, pour l'€ symbolique, le chemin privé cadastré ZC 81 sis La Gare de Saignes, compte tenu de l'intérêt évident pour chaque riverain que la Commune puisse continuer à l'entretenir.

Votants : 19

Pour : 19 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES

➤ **C.C.S.A. – Convention de mutualisation du service assainissement** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à renouveler la convention de mutualisation du service assainissement valable jusqu'au 31 décembre 2025, et ce, afin que la Commune d'Ydes puisse continuer à bénéficier des services de personnels formés et compétents de la C.C.S.A. pour faire fonctionner de façon optimale et règlementaires ses équipements d'assainissement collectif.

Votants : 19

Pour : 18 voix

Abstention : 1 voix (Christian MAURIO)

Contre : 0 voix

➤ **Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Liste des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qu'il lui est accordée par délibération du Conseil Municipal n°28-2020 en date du 24 Mai 2020 :

| DATE | NUMERO | OBJET |
|------------|----------|---|
| 13.12.2021 | 056-2021 | DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente M. Jean-Jérôme VEYSSET au profit de M. Thomas VAISSIERE – Rue du 19 Mars 1962 (vente d'un terrain non bâti) |
| 05.01.2022 | 001-2022 | DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente M. Benoît BOS au profit de M. Fabien NAUMAN – 7 Rue Jean Cinié (vente d'un terrain avec bien bâti) |
| 13.01.2022 | 002-2022 | DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente Mme Wilhelmina VAN KINDEREN au profit de M. Gerrit VAN DEN TOP et Mme Sylvia BROEKMAN (Pays-Bas) – Quartier Pochat (vente d'un terrain non bâti) |
| 27.01.2022 | 003-2022 | DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente Mme Nadine LAFONT au profit de M. Antoine DESPALLE – 27 Rue Paul Doumer (vente d'un terrain avec bien bâti) |
| 03.02.2022 | 004-2022 | DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente Mme Huguette SOULEFOUR au profit de M. et Mme Thierry JACQUEMOT – 10 Rue de la Sumène (vente d'un terrain avec bien bâti) |
| 03.02.2022 | 005-2022 | DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente M. Jean-Louis LAJARRIGE au profit de M. Jean-Michel BORNES et Mme Amélie HOUEE – 7 Lotissement les Ecuireuls (vente d'un terrain avec bien bâti) |
| 15.02.2022 | 006-2022 | DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente Mme Alice SABATIER au profit de M. et Mme Philippe BESSE – Fleurac (vente d'un terrain non bâti) |
| 15.02.2022 | 007-2022 | DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente Consorts BAYLE au profit de M. Stéphane DELPLANQUE et Mme Géraldine RUBI – Les Quatre Routess (vente d'un terrain avec bien bâti) |
| 16.02.2022 | 008-2022 | DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente Mme Michèle GINESTE au profit de Mme Nathalie GINESTE – 6 Rue de la Sumène (vente d'un terrain avec bien bâti) |
| 18.02.2022 | 009-2022 | DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente M. Georges DUMAS et Mme Chantal GILLET au profit de M. Frédéric CHAPPE et Mme Emmanuelle ROUX – 22 Avenue Roger Besse (vente d'un terrain avec bien bâti) |

5. TRAVAUX, URBANISATION, BÂTIMENTS, VOIRIE, SÉCURITÉ ET ACCESSIBILITÉ, AFFAIRES AGRICOLES

➤ **Point sur les travaux en cours** (Rapporteur : M. René BERGEAUD)

1) **Aménagement du local pour le Club « Générations Mouvement d'Ydes »**

Pour rappel ces travaux qui ont fait l'objet d'une consultation, conduits par l'architecte David CHASTAING comprenaient la mise aux normes PMR.

- Gros œuvre : ouverture du mur entre les deux salles, démolitions de la cloison du petit bureau, modifications au sous-sol, rampe d'accès extérieure (entreprise BOUTIN) : travaux terminés.
- Menuiseries extérieures : (entreprise GATIGNOL) : travaux terminés.
- Menuiseries intérieures (entreprise MARQUET) : travaux terminés.
- Isolation/Placo/Peinture/Sols (entreprise ALBESSARD-CHASSAGNAT) : travaux terminés.
- Chauffage/Plomberie/Sanitaires/électricité (entreprise VAN-DIJK) : travaux terminés.
- Pose d'une kitchenette (Mairie) : travaux terminés.

La réception des travaux a eu lieu le vendredi 18 février 2022 à 15h00. Le Club « Générations Mouvement d'Ydes » va pouvoir disposer du petit logement situé au 1^{er} étage pour stocker son matériel, de la salle mise aux normes pour ses activités et de la salle proximité Séniors (en mutualisation) 1 jour par semaine.

2) **Aménagement du local pour le Judo Club**

Les travaux comprenaient :

- Le remplacement des menuiseries (entreprise GATINIOL) : travaux terminés
- La dépose des radiants et des néons, la repose des radiants après isolation, et la pose de pavés leds en remplacement des vieux néons (entreprise Dominique PAPON) travaux terminés
- L'abaissement du plafond, l'isolation des murs, et la mise en peinture (entreprise VEYRON) travaux terminés.
- Compte tenu que qu'il n'y a pas deux mètres de distance entre l'espace de jeu et les murs, la mise en place d'une protection sur 1.50 mètre de hauteur est indispensable.

L'entreprise VEYRON doit nous transmettre un devis actualisé pour la fourniture ainsi que la pose de cette protection et nous préciser la date d'intervention.

Pour information, l'entreprise VEYRON a isolé et mis en peinture les placards, les étagères ont été reposées par les services techniques. Les Elus sont intervenus pour remplacer les plaques de couverture en mauvais état.

Dans l'attente, le Club utilise la marquise d'Ydes-Centre pour son activité.

3) **Proposition d'interdiction de la circulation sur la route du Chariot**

Pour information, 35 questionnaires ont été déposés dans les boîtes aux lettres. Nous avons reçu 17 retours : 4 avis favorables et 13 avis défavorables.

- Un courrier de réponse a été adressé aux habitants de la gare de Saignes pour les informer que compte tenu des réponses défavorables, la proposition d'instaurer une interdiction sur la Voie Communale du Chariot est abandonnée.
- Le Département va être sollicité à nouveau pour tenter de trouver des solutions d'amélioration : mettre la route d'Ydes Bourg en priorité (stop inversé au niveau du carrefour) ou instaurer une limitation de vitesse à 70km/h.

4) **Aménagement de la Rue du Belvédère**

Avancement du dossier : Bureau d'Etudes SAUNAL CROS

Pour mémoire, l'inspection télévisuelle du réseau unitaire existant a démontré qu'il était en mauvais état et ne pouvait pas être conservé en réseau pluvial. Il est donc prévu de poser deux canalisations neuves (EP et EU) pour la mise en séparatif de cette rue.

Nous avons réalisé les enquêtes de branchements nécessaires au montage du Dossier de Consultation des Entreprises le vendredi 18 février 2022. Projet :

- Deux tabourets de branchement seront posés en limite de propriété.
- Le réseau d'eaux usées principal sera posé en sur-profondeur au niveau du carrefour pour éviter les rétentions dans les canalisations.
- En règle générale, il est prévu de déconnecter le réseau d'eaux usées pour le raccorder au réseau principal, et de relier les canalisations riveraines existantes au réseau pluvial, pour limiter les interventions en domaine privé, sauf cas particulier car certaines gouttières sont déjà récupérées à la parcelle. Les tranchées seront réalisées en priorité dans le terrain naturel.

Des réseaux seront posés en attente au point bas des parcelles non aménagées en prévision de future construction pour éviter de ré-intervenir en domaine public. Le projet prendra en compte le déplacement de l'éclairage public au droit de la zone de stationnement. Le ruisseau situé au carrefour sera canalisé par mesure de sécurité. Un drain sera positionné de part et d'autre de la canalisation pour récupérer les eaux d'infiltration. Le Bureau d'Etude envisage un début de travaux au mois de mai.

5) Lotissement les Jaquilloux – 3^{ème} tranche

Une réunion a eu lieu en mairie avec le Bureau d'Etudes SAUNAL CROS pour évoquer la 3^{ème} tranche des travaux qui est maintenant urgente compte tenu qu'il reste deux lots disponibles sur la deuxième tranche. Une modification simplifiée du PLU sera nécessaire car la zone située de l'autre côté du ruisseau est classée agro-pastorale à préserver. Le dimensionnement des ouvrages devra être plus importants en prévision d'une possible extension au PLU. Dossier loi sur l'eau avec conservation d'une bande verte en bordure du ruisseau. Le règlement du lotissement devra reprendre certains points : le niveau des seuils des constructions par rapport à celui de la voirie, le positionnement des constructions et le mouvement des terres.

6) Travaux des Services Techniques

- **Rénovation à la Médiathèque**

Les deux niveaux de la médiathèque ont été repeints, les spots d'éclairage vont être remis en état.

- **Réfection d'un mur de soutènement à Lagnac**

Après négociation avec la propriétaire (cession d'une bande de terrain et prise en charge d'une partie des frais) la construction du mur de soutènement qui est en cours a permis d'élargir et de sécuriser la voie Communale.

- **Pose de Signalisations verticales diverses :**

- *Projet de modification d'un cheminement piétons sur la RD 115 : ouverture dans la glissière : avis favorable du Conseil Départemental du Cantal. Prévue courant du 1^{er} semestre 2022.*
- *Demande de mise à 70km/h au lieu-dit « la Barrade ». Le Conseil Départemental du Cantal va se rendre sur le site pour étudier la légitimité d'une limitation de vitesse à cet endroit.*
- *Pose de miroirs : Trancis : accès privatif / Rue Marmontel : accès privatif / Lagnac : accès privatif.*

- **Aménagements de sécurité à Ydes-Bourg :**

- *Pose de panneaux 30 à leds avec capteurs solaires. Les panneaux sont en place*
- *Pose des coussins berlinois. Des carottages ont été réalisés sur la chaussée pour assurer la fixation des éléments. (Remplissage au mortier dosé à 700kg/m³ et ajout de fibres). La mise en place sera réalisée lorsque nous aurons reçu les panneaux de signalisation verticale et balises (en commande) qui doivent accompagner l'aménagement.*

- **Mise en place de deux radars pédagogiques à Trancis** - La pose est terminée.

- **Modification de la signalisation au droit du passage protégé « accès au Menuiseries du Centre »**

Pose de radars pédagogiques et des panneaux passage piétons renforcés à leds : dès réception de la commande en cours.

- **Travaux divers :** Réparation ponctuelle des chemins en matériaux de carrière sur les Côtes de Fanostre et derrière l'église d'Ydes-Bourg / Reprise des eaux usées aux anciennes écoles de Lagnac / Pose d'une canalisation d'eau pluviale à Lagnac.
- **Elagage des plantations :** Place des tilleuls / Ancienne Mairie / Parking du stade / En bordure de la piste verte à Fanostre.
- **Pose des panneaux de rues :** Rue Jean Racine / Impasse de la Sumène / Les Chabannes / Panneaux au lieu-dit « la Barrade ». Une commande est en cours pour compléter la numérotation.

6. INFORMATIONS DES ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES

- **M. Marc LASSAGNE** : «Gallettes des rois» offertes aux résidents de La Résidence de la Sumène et de l'Unité Parkinson.
- **Mme Isabelle LAURADOUX** : «Printemps des Arts» du 02 au 28 avril 2022, organisé par l'Atelier « La Matière Grise », les associations « Savoir et Faire » et « Aux Couleurs du temps ». Cette manifestation sera, cette année, plus axée sur la diversité des métiers de création et d'art, ainsi que sur une approche professionnelle de la création.
- **M. Bernard BOUVELOT** :
 - ✓ Demande renouvellement du Tour du Cantal Pédestre 2022. A voir en Commission Animations.
 - ✓ Invitation des acteurs du Téléthon 2021 samedi 26 février 2022 à 18h00.
 - ✓ Demande formulée par l'association « Flèche de la Sumène » pour l'utilisation du Centre Socio-Culturel de novembre à février afin d'y effectuer ses entraînements.
 - ✓ Fête patronale d'Ydes-Centre avec la participation de l'Entente Sportive Vebret/Ydes. Voir pour un projet inter-associatif en mobilisant les associations.
- **Mme Céline BOSSARD** : organisation du carnaval mercredi 02 mars 2022 après-midi par le C.M.J.

7. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

• **Situation de l'Unité Parkinson d'Ydes :**

Mme Pauline BRETHERMÉ indique qu'un courrier a été adressé au Ministre de la Santé avec plusieurs documents joints (dossier technique, témoignages, historique). M. Jean-Yves BONY, Député du Cantal, Alain DELAGE et Mireille LEYMONIE, conseillers départementaux, ainsi que les représentants du collectif diffusent également ces documents sur leurs propres réseaux. Actuellement, plus de 15 000 signatures ont été recensées pour la pétition en faveur du maintien de l'Unité Parkinson.

Par ailleurs, beaucoup d'articles sont diffusés par voie de presse au niveau national telle que L'Humanité, reportages RMC, Europe 1. Néanmoins, l'Agence Régionale de Santé reste silencieuse.

En attendant, deux réunions sont programmées les 02 et 09 mars 2022 avec France Parkinson et les Neurologues pour travailler sur un projet pour faire vivre l'activité de l'Unité Parkinson.

Mme BRETHERMÉ termine son propos en faisant part de la situation du personnel soignant redéployé dans d'autres services. La direction de l'Hôpital procède actuellement aux entretiens de candidatures pour le poste d'infirmière et laisse entrevoir une possibilité de réouverture de l'Unité Parkinson en juin 2022. Enfin, de plus en plus de demandes de séjour permanent ou temporaire sont enregistrées et aucune projection ne peut être donnée aux malades et leurs familles qui attendent.

M. le Maire fait part, quant à lui, des échanges entre élus du Conseil Départemental du Cantal, et son intervention auprès du Directeur de l'ARS.

• **Questions diverses de M. Christian MAURIO :**

- Concernant les achats de Noël, à combien nous est revenu les décorations et qui plus est le sapin sur la place ? Ce dernier a été coupé sur un terrain communal par les Services Techniques. La pose et la dépose des illuminations de Noël ont coûté 6 000 € T.T.C.
- Concernant les plantations des sapins de Noël, qui a décidé de les implanter au pied des poteaux électriques ? Pour des raisons de sécurité, les sapins plantés au pied des poteaux électriques seront enlevés par les Services Techniques.
- Pour la rédaction du bulletin municipal, qui le réalise ? Qui décide des photos qui sont publiées ? En cas de nouvelle installation ou de création d'une activité sur la Commune, se rapprocher de la Mairie pour une publication sur le bulletin municipal.
- Où en est la rencontre prévue depuis déjà un certain temps entre les entreprises du carreau de la mine concernant l'embellissement des lieux ? Et la signalétique pour s'y rendre ? Pas de rencontre prévue. Une demande de devis est en cours pour la signalétique directionnelle.
- Concernant l'attribution d'argent public pour le fond de mise en fourrière d'animaux errants, que comptez-vous faire ? Sujet qui vient d'être délibéré ce jour par le Conseil Municipal.
- Où en est le constat sur les terrains des biens sectionnaires de Montoussou, et que va-t-il devenir de cette affaire ? Un courrier sera adressé aux sectionnaires de Montoussou pour une rencontre en Mairie.
- Concernant M. et Mme Philippe ANGLAIS, avez-vous des éléments nouveaux à leur apporter concernant les travaux de voirie que doit réaliser le Département ? La Commune est en attente de la décision du Conseil Départemental.
- Concernant les locations de logements sociaux, pourriez-vous nous indiquer le fonctionnement ? Qui établit les augmentations des loyers et sur quelle base ? M. le Maire rappelle que les logements sociaux et leurs loyers sont gérés par les organismes Polygone et Cantal Habitat. Les logements communaux sont, quant à eux, gérés par la Commune, et l'augmentation des loyers est votée annuellement par le Conseil Municipal. S'agissant des charges locatives et compte tenu du contexte actuel, celles-ci peuvent être amenées à augmenter. M. le Maire se tient à la disposition des locataires communaux pour tout renseignement.
- M. le Maire, avez-vous eu un échange avec tous les soldats du feu de notre centre de secours comme il était prévu ? Quand est-il ressorti ? M. le Maire a des échanges réguliers avec Jérémie FROMENT, Chef du Centre de Secours d'Ydes. Celui-ci le tient informé du fonctionnement quotidien du centre, comme l'arrivée récente de deux nouvelles recrues.
- Que va nous apporter votre voyage à la capitale comme représentant de notre commune lors de la réunion des maires de France ? Ce séjour pris en charge personnellement par M. le Maire, a permis à ce dernier d'échanger avec d'autres élus, mais également de faire des rencontres avec des organismes et entreprises.
- Quelles sont les démarches nouvelles que vous êtes en mesure de nous communiquer, pour voir à ce que l'Unité Parkinson réouvre ses portes le plus rapidement possible ? Dossier évoqué lors de la prise de parole de Mme Pauline BRETHERMÉ.
- Sur les restrictions budgétaires que vous menez actuellement, que comptez-vous faire ? Vous êtes-vous fixé un objectif à atteindre ? La Commission des Finances a déjà évoqué les différents postes d'économies à réaliser. Chaque élu, au sein de sa Commission, travaille à la maîtrise des finances de la Commune.

8. INFORMATIONS DU MAIRE

- M. le Maire donne lecture à l'assemblée d'un **courrier des agents des services techniques des écoles** exprimant leur mécontentement auprès de M. Christian MAURIO suite à sa publication sur les réseaux sociaux concernant la « suppression de prime inexplicite » pour les services techniques. Elles affirment que lors des entretiens annuels, la révision du régime indemnitaire RIFSEEP leur a été clairement expliquée et qu'elles sont totalement conscientes que les primes ne sont pas des acquis. Elles assurent que leur équipe fonctionne avec bonne humeur, échanges et communications avec le Maire, ses conseillers et le service administratif qu'elles remercient pour leur disponibilité et leur écoute.

M. le Maire rappelle que le régime indemnitaire R.I.F.S.E.E.P. a été voté en Conseil Municipal le 10 décembre 2021 et, au préalable, approuvé par les Collèges « Elus » et « Représentants du Personnel » du Comité Technique du Centre de Gestion du Cantal le 02 décembre 2021.

- M. le Maire informe l'assemblée qu'il a signé son accord pour une **motion à l'initiative de l'Association des Maires** visant à soutenir toutes les actions entreprises qui permettent le maintien de l'activité d'équarrissage de la SOPA.
- M. le Maire clôt la séance en ayant une pensée toute particulière pour la situation dramatique en **Ukraine**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Alain DELAGE
Maire d'Ydes

